

Syndicat mixte
pour l'Enlèvement
et le Traitement
des REsidus
Ménagers



sietrem

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ
L'essentiel 2020



sietrem
www.sietrem.fr

PROTÉGEONS NOTRE Environnement

Conception, réalisation : service communication du SIEFREM - Juin 2020

Bon appétit !

PIZZA

PIZZA

Les années passent...
mais eux restent !

JETONS NOS DÉCHETS
À LA POUBELLE !

Pour tout savoir sur les consignes de tri, consultez le site www.sietrem.fr

Sommaire

1	Présentation générale du SIETREM	02
2	La prévention des déchets	04
3	Le flux des déchets du SIETREM en 2020	06
4	La pré-collecte et la collecte	08
5	Le réseau des déchetteries	10
6	Le traitement	12
7	Un coût de service maîtrisé	17
8	Un environnement préservé	20
9	La communication et la sensibilisation : une priorité pour le syndicat ...	22



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020

- **Directeur de la publication :**
Christian ROBACHE,
Président du SIETREM
- **Rédaction, pilotage et coordination :**
Marion GAILLARD
- **Chiffres et données :** SIETREM
- **Crédit photos :** Marion GAILLARD,
Arnaud CARUSO, Citeo, DR
- **Conception Graphique :** Studio V. Graph
- **Impression :** Azurpartner



La pandémie de Covid-19 n'a pas épargné le secteur des déchets. Le SIETREM a dû s'adapter en fonction des confinements et des mesures sanitaires gouvernementales en vigueur pour assurer la continuité du service public, tout en veillant à la sécurité des personnels et des habitants. Nous pouvons nous féliciter que la quasi-totalité des prestations de collecte et de traitement ait été assurée normalement. Grâce aux efforts conjugués de l'équipe du syndicat, de nos sous-traitants et partenaires, nous avons pu garantir la salubrité publique tout en maintenant le niveau de qualité de nos services. Au nom du bureau syndical, j'adresse mes félicitations à tous les personnels qui ont œuvré avec beaucoup de professionnalisme pendant cette période difficile. Les différentes marques de soutien des habitants ont été d'une aide précieuse pour nos agents. Merci à tous !

Les confinements ont incité la population à faire du tri, à réaliser des travaux, à changer leur mobilier ou leur décoration, ce qui a engendré une hausse des tonnages d'objets encombrants collectés en 2020. Le volume croissant des ordures ménagères et des collectes sélectives s'explique par une présence au domicile plus importante et par l'utilisation grandissante de produits jetables, à usage unique et emballés individuellement. L'apport volontaire en déchetteries a quant à lui diminué en raison de la fermeture des installations lors du premier confinement. Les quantités de déchets, tous flux confondus, restent cependant du même ordre que celles enregistrées en 2019.

Sur le plan de la gouvernance du SIETREM, les instances ont été renouvelées suite aux élections du 9 septembre 2020, date à laquelle j'ai été élu Président de ce syndicat. Dès le dernier trimestre 2020, mon équipe et moi-même avons impulsé une nouvelle dynamique pour que de nouveaux projets d'envergure et à la pointe de la technologie voient le jour dans les mois à venir. Ces chantiers ambitieux permettront de développer les services rendus à la population en prenant en compte les attentes et les intérêts des communes adhérentes.

Christian ROBACHE,
Président du SIETREM
Maire de Montévrain

Présentation générale



Le SIETREM et son territoire

Situé au nord du département de la Seine-et-Marne, à l'est de la petite couronne parisienne et limitrophe du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 172 km².

Le syndicat regroupe 29 communes de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'Etablissement Public Territorial (EPT) N°9, Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées au sein de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et 19 communes sont adhérentes à la communauté d'agglomération Marne et Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT9 ont délégué la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers au SIETREM ■

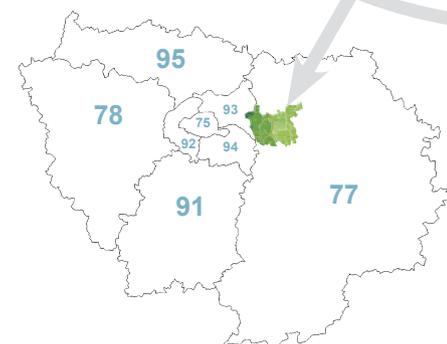


En chiffres

29 communes de Seine-et-Marne

+2 communes de Seine-Saint-Denis sont regroupées au sein du syndicat.

305 292 habitants (population totale en 2020).





-  Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
-  Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne
-  EPT N°9 - Grand Paris Grand Est



Déchetteries

Plateforme de
stockage du verre

Déchetteries mobiles

Les compétences

Le SIETREM exerce les compétences de la collecte, du traitement et de la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire.

À ce titre, il assure :

- La prévention des déchets,
- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs),
- La collecte des ordures ménagères résiduelles,
- La collecte sélective (emballages, papiers et verre),
- La collecte :
 - des déchets verts,
 - des encombrants,
 - des déchets des marchés,
 - des déchets communaux,
 - des points d'apport volontaire pour le verre,
 - des points d'apport volontaire enterrés,
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries et de deux déchetteries mobiles,
- La valorisation des ordures ménagères par incinération et la production d'énergie électrique,
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre.

Organisation du SIETREM

Le 9 septembre 2020, les 105 délégués désignés par les conseils communautaires des intercommunalités membres du SIETREM ont élu le Président et les Vice-Présidents. Ainsi, Christian ROBACHE, Maire de Montévrain, succède à Michel GERES à la tête du syndicat. Une équipe de 26 agents œuvre au quotidien pour le bon fonctionnement du service public. Pour voir la composition du bureau syndical, connectez-vous sur le site www.sietrem.fr ■

2 La Prévention des déchets

La prévention des déchets est un ensemble d'actions mises en œuvre afin d'éviter, de réduire ou de retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribuent aux flux des déchets (prévention quantitative). Elle a également pour objectif de limiter la nocivité des déchets ou/et de leur traitement (prévention qualitative).

Depuis 2009, le SIETREM poursuit et développe sa politique de prévention, en cohérence avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte ■



LES FAITS MARQUANTS 2020

› Récupération du textile

En raison de dysfonctionnements, 18 bornes dédiées à la récupération des textiles ont été retirées en 2020 à la demande des collectivités, réduisant ainsi le nombre de points d'apport volontaire à 95 sur le territoire du SIETREM. Malgré un arrêt des collectes lors du 1^{er} confinement, 533 tonnes de textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées en 2020. Ce chiffre représente 1,75 kg par habitant et par an ■



► Création d'un guide 0 déchet

En complément de l'atelier « 0 déchet » créé en 2019, un guide intitulé « 0 déchet ou presque » permettant de présenter aux habitants les alternatives aux produits jetables ou générateurs de déchets est distribué aux habitants lors des animations. Il est également disponible en version numérique sur le site internet du SIETREM ■



► Mise en service d'un lombricomposteur

Un lombricomposteur de démonstration, fabriqué et géré par le service prévention du SIETREM, est présenté aux habitants lors des animations et manifestations communales ■



► Création de nouveaux jeux

En 2020, 2 nouveaux jeux sur les thématiques du 0 déchet et de la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été fabriqués en interne à partir de matériaux 100% recyclés. Ils sont proposés aux habitants du territoire du SIETREM lors d'opérations événementielles ■



Composter pour rendre à la terre ce qu'elle nous a donné

Depuis 2008, le SIETREM s'est engagé à promouvoir le compostage domestique. Cette opération se poursuit avec succès d'année en année. En 2020, 1 197 composteurs ont été distribués aux habitants du territoire et 1 119 nouveaux foyers ont été équipés. 151 personnes ont été formées par le SIETREM et 107 habitants ont été sensibilisés au compostage grâce aux animations grand public.

En 2020, 7 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés dans des résidences. Le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts pour initier la démarche (à partir de 10 foyers volontaires par site). Cette action permet de valoriser environ 50 kg/hab/an de biodéchets.

Le compostage pédagogique se développe également puisque 7 établissements (scolaires et de santé) ont été équipés de composteurs en 2020. Comme pour le compostage collectif, le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts à condition que les déchets de restauration scolaire soient déposés dans le composteur et qu'un jardin de démonstration soit créé pour l'utilisation future du compost ■



Bilan du compostage domestique depuis 2008 :



9 386

composteurs ont été vendus,

26 009

habitants ont été équipés en zone pavillonnaire

15,2 %

de foyers pavillonnaires du territoire du SIETREM sont équipés

1 957

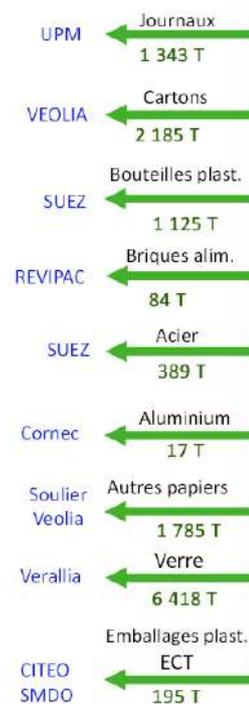
tonnes d'ordures ménagères ont été évitées

À noter...

Le SIETREM aide les habitants à financer leur composteur en prenant à sa charge 62 % de son prix d'achat. Une participation de 20 € est demandée lors du retrait du matériel.

3

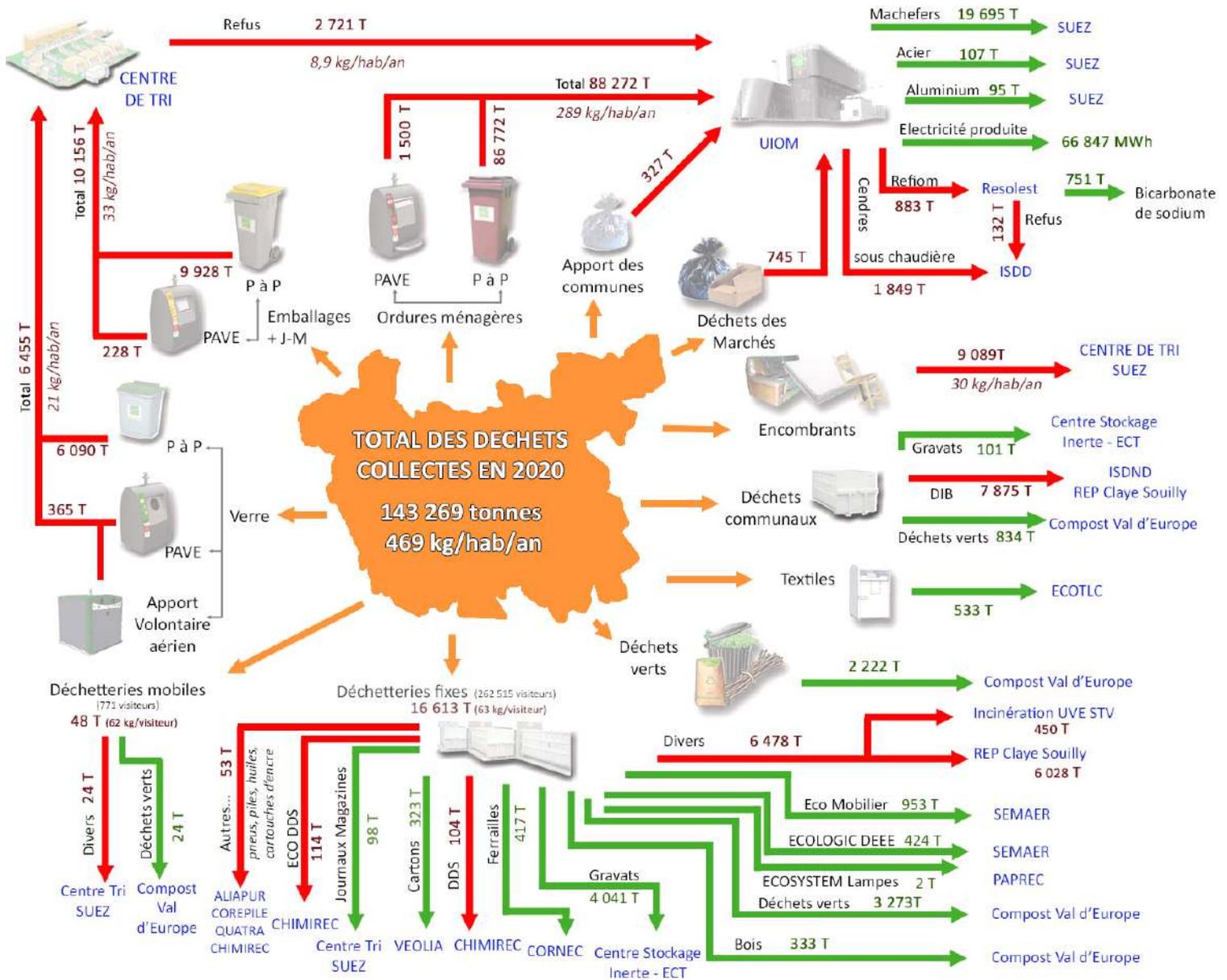
Le flux des déchets du SIETREM en 2020



LEGENDE

-  Collecte
-  Traitement
-  Valorisation matière et énergétique
- P à P Porte à porte
- PAVE Point d'Apport Volontaire Enterré
- Generis Filières

Flux des déchets du SIETREM - Année 2020



4 La pré-collecte et la collecte

Les 31 communes sont entièrement conteneurisées pour la collecte des déchets ménagers résiduels et les collectes sélectives.

Trois conteneurs sont fournis aux habitants :



Un bac est réservé aux **ordures ménagères résiduelles** (*poubelle grenat*)



Un bac est dédié à tous les **emballages et au papier** (*poubelle à couvercle jaune*)



Un bac est destiné aux **bouteilles, pots et bocaux en verre *** (*poubelle à couvercle vert*)

**sauf la commune de Jablines où les habitants ne disposent pas de conteneurs pour le verre (cette collecte se fait exclusivement en apport volontaire dans cette commune).*



À noter...

En 2020

71 089

bacs d'ordures ménagères

63 857

bacs dédiés à la collecte des emballages recyclables

57 999

bacs destinés au verre

sont répartis sur tout le territoire

L'évolution des tonnages collectés en porte-à-porte en 2020 (par rapport à 2019)

- Ordures ménagères résiduelles : **+ 1,8 %**
- Verre : **+ 7,9 %**
- Emballages recyclables et papiers : **+ 8,2 %**
- Encombrants : **+ 4,6 %**
- Déchets verts : **+ 15,4 %**

Les ratios par habitant sont en augmentation dû à la crise sanitaire et aux périodes de confinement



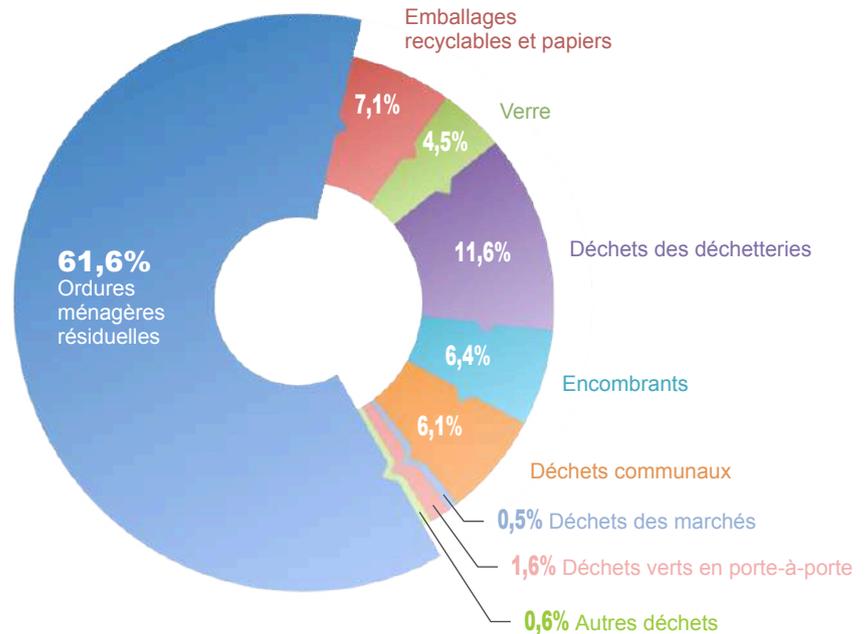
Les Points d'Apport Volontaire Enterrés

142 Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE) sont installés au sein de l'éco-quartier des Roseaux à Montévrain et 45 dans l'éco-quartier du Sycomore à Bussy-Saint-Georges. Ce mode de gestion des déchets est à la disposition des habitants pour les ordures ménagères, le verre, les emballages et le papier ■

Quantité de déchets collectés (moyenne par habitant en 2020)

- Emballages et papiers : **33 kg/hab**
- Verre : **21 kg/hab**
- Déchets verts : **36 kg/hab**
- Ordures ménagères résiduelles : **289 kg/hab**
- Encombrants : **30 kg/hab**

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS



En 2020, le SIETREM a demandé à la société SEPUR, son prestataire chargé de la collecte des déchets, d'intégrer une benne GNV (Gaz Naturel de Ville) dans sa flotte de camions afin de réduire l'empreinte carbone du syndicat. Le gaz naturel de ville émet environ 25 % de CO₂

et 80 % d'oxydes de carbone en moins par rapport à un carburant classique (de type diesel ou essence). Constitué en grande majorité de méthane, ce carburant alternatif présente l'avantage de ne rejeter aucune particule dans l'air. De plus, il permet de lutter contre les nuisances sonores puisque ce véhicule est beaucoup moins bruyant qu'une benne classique.



À terme, le SIETREM souhaiterait augmenter le nombre de bennes GNV, lesquelles seraient alimentées par du gaz issu des boues de la station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-vallée, située à quelques mètres du siège du syndicat ■

Le réseau des déchetteries



Le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries implantées dans les communes de Chelles, Croissy-Beaubourg, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Chanteloup-en-Brie.

➤ Entre 2019 et 2020, les volumes collectés dans les déchetteries ont diminué de 16,4 %. Ceci s'explique par la fermeture des sites pendant la période de confinement, du 17 mars au 11 mai 2020. Les plus fortes diminutions ont été constatées sur les déchetteries de Chanteloup-en-Brie (- 26,7 %) et de Noisiel (-24,4%). Les volumes collectés dans les autres déchetteries ont également baissé :

- 19,1 % à Saint-Thibault-des-Vignes, - 10,9 % à Chelles et -1,6 % à Croissy-Beaubourg.

➤ Afin de respecter les gestes barrières et de garantir la sécurité des usagers et des personnels, un service d'accueil des administrés sur rendez-vous a été mis en place du 11 mai au 31 juillet 2020 ■



Déchetteries mobiles

Le service de déchetterie mobile a été reconduit en 2020 pour répondre aux besoins des habitants du nord-est du territoire du SIETREM. En raison de la crise sanitaire, 9 dates ont été maintenues sur les 12 dates prévues initialement. La quantité de déchets collectés s'élève à 48 tonnes (20 % de plus qu'en 2019).

Malgré le contexte sanitaire, l'édition 2020 des déchetteries mobiles a rencontré un franc succès. Lors de ces opérations, 771 visiteurs ont été accueillis, soit une hausse de fréquentation de plus de 10 % par rapport à 2019 ■

Offrons une seconde vie aux petits extincteurs !

Depuis fin 2020, les petits extincteurs à poudre ou à mousse de moins de 2 kilos ou de 2 litres vides ou non conformes aux normes de sécurité sont acceptés à la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes. Pour cela, des contenants fournis par l'éco-organisme Ecosystem sont disponibles pour collecter ce type de déchet. Trier ces appareils permet de les valoriser : jusqu'à 90 % des matériaux seront réintégrés dans des processus industriels. **Attention, seule la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes prend en charge la collecte des petits appareils extincteurs.** Plus d'informations sur le site www.ecosystem.eco ■



LES TYPES DE DÉCHETS ACCEPTÉS ET LES REPRENEURS

Type de déchets acceptés	Mode de traitement	Poids par hab en Kg/an
Gravats	ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)	13,24
Déchets verts	Compost Val d'Europe	10,72
Encombrants	ISDND (Installation de Stockage de Déchets non Dangereux)	19,75
Encombrants incinérables	UVE	1,47
Bois	Compost Val d'Europe	1,09
Ferrailles	CORNEC	1,37
Cartons	VEOLIA	1,06
Journaux / Magazines	VEOLIA	0,32
DDS	CHIMIREC	0,34
Autres	DEEE/COREPILE/ECODDS/ ECOMOBILIER et autres	5,06
Textiles (apport volontaire)	ECO TLC	1,75

6 Le traitement

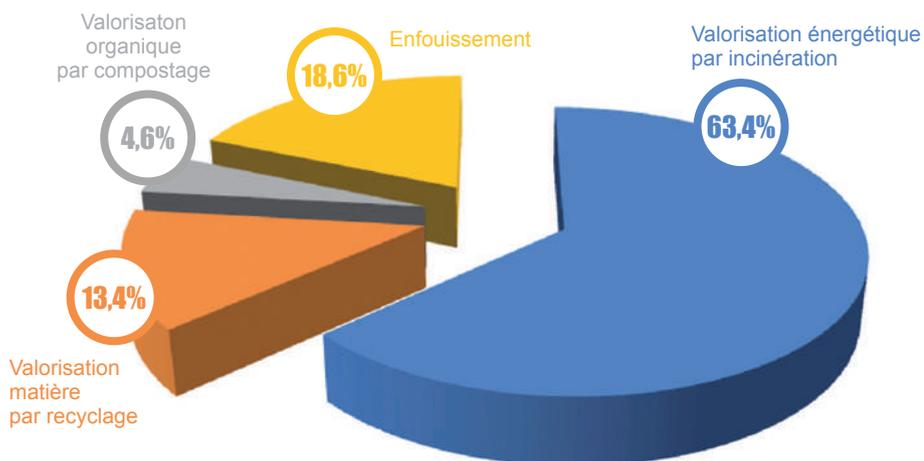
L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située à Saint-Thibault-des-Vignes dispose de **2 lignes de fours** (d'une capacité de **8 tonnes/heure pour la ligne N°1** et de **12 tonnes/heure pour la ligne N°2**) et d'un **turbo alternateur de 10 MW**.

En 2020, l'UVE a produit **66 847 MWh** et vendu **56 708 MWh** à Enedis (soit la consommation d'une ville d'environ **90 000 habitants**).



MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS





Faits marquants 2020

- Après plusieurs années de diminution, le ratio par habitant des déchets ménagers résiduels collectés présente une légère hausse de 2 kg par habitant. Ce chiffre peut s'expliquer par la période de confinement strict.
- Le rendement global moyen des fours d'incinération poursuit sa hausse en 2020 avec une augmentation de 4 % par rapport à 2019.
- Le site a réceptionné un total de 172 464 tonnes de déchets en 2020. 155 773 tonnes ont été incinérées sur le site de Saint-Thibault-des-Vignes et 12 044 tonnes ont été évacuées pour incinération dans d'autres usines. Les 4 648 tonnes restantes ont été acheminées vers des centres d'enfouissement. Le SIETREM perçoit une redevance sur l'ensemble des tonnages extérieurs reçus et /ou incinérés.
- Les valeurs du rendement de chacune des lignes ainsi que les volumes d'énergie produits en 2020 sont nettement en baisse. En effet, suite à une avarie technique importante sur le groupe turbo alternateur, le rendement des chaudières a été diminué pour ne pas pénaliser le coefficient de performance énergétique de l'installation en attendant les réparations.



LES MÂCHEFERS SONT STOCKÉS SUR LE SITE DE L'UVE AVANT D'ÊTRE ACHÉMINÉS VERS DES UNITÉS DE VALORISATION

Cet équipement dispose d'une capacité de traitement nominale de 155 000 tonnes de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals). À noter que cet équipement est exploité par la société SUEZ RV Energie en délégation de service public.

Les mâchefers sont évacués par transport routier sur différentes unités de valorisation situées en France ■

Le tri des emballages et papiers



Suite à l'incendie du centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes qui s'est produit en 2019, les collectes des emballages et papiers sont triées principalement sur le centre de tri de Monthyon grâce à une convention d'occupation temporaire signée entre le SMITOM Nord Seine-et-Marne, maître d'ouvrage du site, la société GENERIS-VEOLIA, exploitant, et le SIETREM.

Depuis le 13 janvier 2020, les collectes des emballages et papiers sont de nouveau réceptionnées dans la zone de déchargement du centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes, partie de l'usine épargnée par les flammes. La réception de ces déchets est prévue du lundi au vendredi, y compris les jours fériés. La capacité de stockage est réduite à 750 m³ sur une surface de 460 m². ■

Ne relâchons pas nos efforts, trions !

Depuis l'incendie, les différentes matières sont traitées à Monthyon, sur un site qui permet de trier tous les emballages. L'incendie n'a donc aucune incidence sur le geste de tri. Les nouvelles consignes en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019 sont maintenues. Les habitants doivent déposer dans leur bac jaune tous les emballages et le papier. Une fois triés par matière au centre de tri, ils sont expédiés vers les filières de valorisation (situées en Ile-de-France, en Italie ou en Espagne) qui leur offriront une seconde vie !



ÉVOLUTION DES TONNAGES DES MATIÈRES VALORISÉES

	QUANTITÉS EN TONNE		RATIO PAR HABITANT EN KG PAR AN	
	2019	2020	2019	2020
Journaux / magazines	1 900	1 343	6,26	4,40
Cartons	2 088	2 185	6,88	7,16
Emballages en plastique	957	1 320	3,15	4,32
Briques alimentaires	89	84	0,29	0,28
Acier	260	389	0,86	1,28
Aluminium	15	17	0,05	0,06
Autres papiers	1 400	1 785	4,61	5,85
Total emballages triés	6 909	7 123	22,77	23,33
Verre porte-à-porte	5 620	6 053	18,52	19,83
Verre apport volontaire	360	365	1,19	1,20
Total verre	5 980	6 418	19,71	21,02
Refus	1 958	2 721	6,45	8,91

À noter...

Le taux de refus (quantité de déchets non conformes aux consignes de tri) s'élève à 27 % en 2020. Ce chiffre est en hausse depuis 2018 en raison du procédé de tri qui est réalisé manuellement à Monthyon alors qu'il était automatisé à Saint-Thibault-des-Vignes.



La plateforme de stockage du verre

Depuis le premier trimestre 2020, le verre collecté en porte-à-porte et via les points d'apport volontaire est déchargé à St-Thibault-des-Vignes, sur une plateforme qui juxtapose le centre de tri déconstruit. Ainsi, toutes les collectes sélectives sont acheminées vers le même site en attendant leur traitement. À noter que les pots, bouteilles et bocaux en verre sont ensuite envoyés à l'usine Everglass de Rozet-St-Albin (Aisne) où ils sont recyclés.

LA VALORISATION MATIÈRE

Les emballages ont de la valeur, donnons-leur une seconde vie !

LES TONNAGES 2020



2 185

TONNES COLLECTÉES
d'emballages en carton



4 335 040



OU

8 200 305



1 320

TONNES COLLECTÉES
d'emballages en plastique



1 512 720



389

TONNES COLLECTÉES
d'acier



5 057



OU

5 446 m



17

TONNES COLLECTÉES
d'aluminium



9 962



OU

4 981



6 418

TONNES COLLECTÉES
de verre



14 260 796



À savoir

Le verre
se recycle à l'infini

Un coût de service maîtrisé

Les entreprises sous contrat

ENTREPRISES	NATURE DE LA PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ECHEANCE
SEPUR	Déchets verts	MP* 3 ans+1	27/02/2024
SEPUR	Collecte OM	MP* 8 ans	31/05/2025
	Collecte sélective		
	Encombrants		
POLYCEJA / DERICHEBOURG	Collecte OM PAVE	MP* 8 ans	31/05/2025
	Collecte sélective PAVE		
GENERIS	Exploitation du centre de tri	MP* 6 ans	30/06/2023
SUEZ RV ENERGIE	Traitement par incinération	DSP** 20 ans	31/12/2025
AUBINE-VEOLIA	Déchetteries	MP* 4 ans	30/10/2023
AUBINE-VEOLIA	Déchets communaux	MP* 4 ans+1	30/06/2022
ESE	Conteneurisation	MP* 4 ans+1	30/01/2022
OURRY	Apport Volontaire VERRE	MP* 4 ans	31/12/2023

* MP : marché public

** DSP : délégation de service public



À noter...

Le marché de collecte et de traitement des déchets verts a été notifié à l'entreprise SEPUR pour le lot collecte et à l'entreprise COMPOST VAL D'EUROPE pour le lot traitement à compter du 01/03/2020.

Les indicateurs économiques

D'après la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF

DÉCOMPOSITION DU COÛT DU SERVICE PAR POSTE DE DÉPENSE

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	2020		2019	
	TOTAL EN €	EN € / HAB.	TOTAL EN €	EN € / HAB.
CHARGES				
Charges de structure	1 334 659 €	4 €	1 212 446 €	4 €
Charges de communication	388 379 €	1 €	406 354 €	1 €
Charges techniques	34 496 931 €	113 €	34 639 264 €	114 €
Prévention	214 410 €	1 €	202 990 €	1 €
Pré-collecte et collecte	12 719 432 €	42 €	11 751 383 €	39 €
Transport	922 127 €	3 €	788 574 €	3 €
Traitement	20 516 451 €	67 €	21 743 293 €	72 €
Enlèvement des déchets dangereux	124 511 €	0,4 €	153 024 €	0,5 €
Total des charges HT	36 219 970 €	119 €	36 258 063 €	119 €
TVA acquittée	472 358 €	2 €	459 518 €	2 €
PRODUITS				
Recettes industrielles	8 495 472 €	28 €	10 447 182 €	34 €
Soutiens éco organismes	2 046 680 €	7 €	3 320 701 €	11 €
Aides	117 299 €	0 €	133 537 €	0 €
Total des produits	10 659 450 €	35 €	13 901 420 €	46 €
Coût du service public / Coût aide TTC	26 032 878 €	85 €	22 816 161 €	79 €
TEOM	16 971 306 €	56 €	16 760 404 €	55 €
Contribution des collectivités	8 948 910 €	29 €	8 571 084 €	28 €
Population	305 292 hab.		303 420 hab.	

DÉCOMPOSITION DES COÛTS PAR FLUX

2020	FLUX DE DECHETS								TOTAL	
	COUTS EN K€	Ordures ménagères résiduelles	Emballages JRM	Verre	Déchets des déchetteries	Encombrants	Déchets des services techniques	Déchets des marchés		Déchets verts
Coût complet		22 680	6 978	1 198	2 628	1 093	1 159	136	348	36 220
Coût technique		14 843	6 523	1 075	2 564	1 093	1 159	119	348	27 724
Coût partagé		14 444	5 061	1 016	2 486	1 044	1 159	119	348	25 678
Coût aidé HT		14 409	5 008	1 002	2 471	1 044	1 159	119	348	25 561
Coût fiscal (TVA acquittée)		42	33	2	244	2	115	0	34	472
Coût aidé TTC		14 451	5 041	1 004	2 715	1 046	1 273	120	382	26 033



Définitions



Coût complet :
total hors taxes des charges
d'élimination des déchets ménagers

Coût technique :
coût complet diminué
des recettes industrielles

Coût partagé :
coût technique diminué
des soutiens des éco-organismes

Coût aidé HT :
coût partagé diminué des aides

Coût aidé TTC :
coût aidé hors taxes
augmenté de la TVA acquittée

Taux et produits votés pour la TEOM en 2020

En 2020, le montant de TEOM par habitant sur le territoire du SIETREM (85 €/hab) est resté inférieur aux dernières moyennes nationales et régionales connues, c'est-à-dire 2017 (117 €/hab).

Le taux moyen de TEOM sur le territoire du SIETREM voté pour 2020 a été maintenu au niveau de celui de 2019, soit 6,45 % ■

8 Un environnement préservé

■ Mesures de protection de l'environnement



Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides, issus de l'incinération) sont réalisées.

Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de référence pour l'ensemble des rejets.

Les variations de concentration (faibles) proviennent de la fluctuation de la nature des déchets.

Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement, et sont adressées, pour contrôle, à la Direction Régionale de l'industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Seine-et-Marne ■

Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE

Les prélèvements ont été effectués entre le 8 octobre et le 14 décembre 2020 sur les 7 points de prélèvement (2 points-témoins et 5 points en zone de retombée maximale en rapport avec les vents dominants). L'ensemble des analyses a été confié au BUREAU VERITAS.

Les points-témoins sont situés à Brou-sur-Chantereine et Guermantes, les points de mesure en zone de retombée maximale sont situés à Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne et Torcy.

REJETS ATMOSPHERIQUES

On observe que l'ensemble des valeurs est inférieur aux seuils réglementaires. D'une manière générale, les résultats restent sensiblement les mêmes que les années précédentes.

Le suivi des cartouches AMESA (permettant de mesurer les dioxines et furanes sur une période de prélèvement de 4 semaines) nous ont permis d'affiner nos analyses et de suivre des données plus représentatives que les données issues des rapports semestriels.

Les valeurs en dioxines et furanes se stabilisent et sont en diminution ces dernières années. Il est important de noter que les résultats se situent à moins de 5% de la valeur seuil.

Grâce à l'investissement du SIETREM en faveur de la modification du traitement des fumées par un système catalytique, les rejets en Oxyde d'Azote (NOx) ont été abaissés à des valeurs inférieures à 50mg/Nm³, avec une moyenne de 28mg/Nm³ sur 2020.



À noter...

Pour connaître les résultats précis, reportez-vous au rapport d'activité administratif en ligne sur le site internet www.sietrem.fr, rubrique téléchargez... consultez – Les rapports d'activités

REJETS AQUEUX

D'une manière générale, les résultats restent sensiblement les mêmes que les années précédentes. L'obtention de l'agrément de Suivi Régulier des Rejets (SRR) et l'audit de contrôle par Bureau Veritas, nous ont permis de renforcer la maîtrise de nos moyens de contrôles et de mesures.

La mise en place de l'injection d'eau et la régulation du bassin eaux sales nous ont permis de réduire nos rejets d'eaux propres ■

9 La communication et la sensibilisation : une priorité pour le syndicat

Le plan de communication et ses objectifs

Le plan de communication et ses objectifs sont définis par le Bureau Syndical, et les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

La communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du SIETREM en matière de gestion des déchets (auprès des habitants, partenaires, presse, élus et collectivités du territoire). Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser au mieux sur les gestes éco-citoyens à adopter et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre. En plus des nombreux outils « papier » tels que les guides, plaquettes, lettres, affiches..., le site internet du SIETREM centralise toutes les informations dont les habitants ont besoin. Pour être toujours plus réactif et proche du public, de nombreux messages sont régulièrement postés sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram. Ponctuellement, des animations événementielles sont organisées par le syndicat comme la Journée Portes Ouvertes, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, la Semaine Nationale du Compostage de Proximité, la Semaine du Développement Durable... À la demande des collectivités adhérentes, le SIETREM participe très régulièrement à des festivités municipales ou intercommunales pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets ■

ANIMATION PÉDAGOGIQUE DANS UNE GALERIE MARCHANDE





Les faits marquants 2020

- **Communication de crise dans le cadre de la pandémie COVID-19 :**
 - Déploiement d'une communication quotidienne sur les supports de communication du syndicat et auprès des collectivités adhérentes pour informer la population en temps réel sur l'organisation des services (et notamment des collectes) dans ce contexte de crise sanitaire.
 - Création de dispositifs de communication spécifiques suite à la réorganisation de certains services (déchetteries, distributions de composteurs...) pour faire suite aux directives gouvernementales.
- **Réalisation d'une campagne de communication 360°** intitulée « protégeons notre environnement » pour sensibiliser la population au respect de l'environnement.
- **Lancement du jeu « Game of tri »** sur le site internet du SIETREM ou via l'application disponible sur l'AppStore et GooglePlay.
- **Réalisation d'une vidéo ludique et pédagogique sur le tri des déchets** dédiée au jeune public (disponible sur le site internet du SIETREM)
- **Modernisation de la lettre du SIETREM**
- **Création de la page Instagram du SIETREM.**
- Suite aux élections et à la mise en place de la nouvelle gouvernance, **organisation d'un séminaire des Maires et des élus du territoire** pour définir les axes de travail prioritaires pour le nouveau mandat.

Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations scolaires qui s'effectuent en classe, en présence de l'enseignant. Les interventions se déroulent en deux sessions : 1^{ère} session sur la prévention et l'incinération des déchets – 2^e session sur le tri des déchets et le recyclage (soit 2 fois une heure et demie).

En 2020, 792 élèves ont ainsi été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets ■



Les animations en centres de loisirs

Durant les vacances scolaires, le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations adaptées au cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) dans les centres de loisirs. Ces animations ont pour but de sensibiliser les enfants à la réduction et au tri des déchets de façon plus ludique que dans le cadre des animations scolaires. Des jeux tels que : le « cabas malin », le « tri magnétique », les 4 familles, le jeu « stop déchets » sont proposés aux jeunes participants.

En 2020, 48 enfants ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets dans les centres de loisirs ■





Les sensibilisations en porte-à-porte

Au cœur du métier d'éco-agent, la sensibilisation directe de l'utilisateur en « porte-à-porte » est l'opération principale de communication de proximité. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir les informations ainsi que toute la documentation nécessaire sur la bonne gestion de leurs déchets, les consignes de tri et les services proposés par le SIETREM pour l'évacuation de leurs déchets ménagers.

En 2020, 4 245 personnes ont été sensibilisées en porte-à-porte par l'équipe des éco-agents (soit 21 085 logements) ■

Visite de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Parallèlement aux animations « classiques », le SIETREM propose des visites de l'UVE qui sont organisées sur demande en après-midi, sous réserve des disponibilités. En 2020, en raison de la crise sanitaire, le nombre de visites a nettement diminué par rapport aux années précédentes ■



À noter...



En raison du contexte sanitaire et des confinements successifs, le nombre de sensibilisations et d'interventions pédagogiques a diminué par rapport aux années précédentes.

LORS DE LA CRISE SANITAIRE, LES OUTILS DE COMMUNICATION ÉTAIENT DIRECTEMENT DÉPOSÉS DANS LES BOÎTES AUX LETTRES DES HABITANTS POUR ÉVITER TOUT CONTACT.



La sensibilisation lors des événements

À la demande des communes, les éco-agents participent ponctuellement à des manifestations municipales pour sensibiliser les habitants à la bonne gestion des déchets.

À l'occasion de certaines opérations nationales (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Semaine du Développement Durable...), le SIETREM organise des événements sur tout le territoire. En 2020, 496 personnes ont été sensibilisées à la bonne gestion des déchets par les équipes du SIETREM ■

À noter...

La journée portes ouvertes initialement prévue en octobre 2020 a été annulée en raison des mesures gouvernementales liées à la pandémie.

À noter...

Le numéro vert

Le numéro vert est un numéro d'appel téléphonique mis à disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotations-maintenance de conteneurs, questions sur le tri, horaires d'accès en déchetteries... Ce service gère également les courriels, les télécopies et les courriers des habitants. En 2020, environ 12 750 appels, courriels et courriers ont été gérés par ce service. Lors du confinement du printemps 2020, les habitants étaient invités à formuler leurs demandes par mail.



Jetons moins, trions mieux !



sietrem

Z.A.E. La Courtilière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 Saint-Thibault-des-Vignes

www.sietrem.fr

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

info@sietrem.fr



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30